



BUREAU DE LA CLE DU BASSIN VERSANT DE L'YERRES

SyAGE – 17 rue Gustave Eiffel – 91230 Montgeron

COMPTE-RENDU

Rédigé le 15 septembre 2022

Document rédigé par Héloïse RAMBAUD

Convocation

Le mercredi 9 septembre 2022 à 9h45, les membres du bureau de la Commission Locale de l'Eau et les acteurs impliqués dans la révision du SAGE de l'Yerres convoqués préalablement se sont réunis au SyAGE à Montgeron et en visio-conférence. La convocation à la réunion a été envoyée à l'ensemble des membres par mail en date du 8 août 2022. Un second courriel a été envoyé le 29 août 2022.

Présidence de la réunion

La séance est présidée par Guy Geoffroy, Président de la Commission Locale de l'Eau du bassin versant de l'Yerres.

Ordre du jour de la réunion

- Points d'actualité :
 - Derniers avis de la CLE ;
 - Renouvellement de la CLE ;
 - Bilan d'activité 2021.
- Bilan de la première session des ateliers de rédaction du SAGE ;
- Organisation de la deuxième session des ateliers de rédaction du SAGE.

Liste des personnes présentes

COLLEGE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES, DE LEURS GROUPEMENTS ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX		Présence
Prénom-NOM	STRUCTURE	
Guy GEOFFROY	Maire de Combs-la-Ville Président de la CLE	Présent
Romain COLAS	Président du SyAGE	Présent
Guy USSEGLIO-VIRETTA	SICTEU 1^{er} Vice-Président de la CLE	Présent
Jean-Marc CHANUSSOT	CCBRC 2^{ème} Vice-Président de la CLE	Excusé
Marc CUYERS	Maire de Crèvecœur-en-Brie 3^{ème} Vice-Président de la CLE	Présent
Luc SAUVIGNON	Maire Adjoint de Brie-Comte-Robert	Présent
COLLEGE DES REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS		
Claire GUILLOT-GAUTIER	Agence de l'Eau Seine-Normandie	Présente
Grégory MOREAU	MISEN / DDT 77	Présent
Magali JOURNET	DRIEE IDF	Présente
COLLEGE DES USAGERS, DES PROPRIETAIRES FONCIERS, DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET DES ASSOCIATIONS		
Serge GIBOULET	Fédération de Pêche de l'Essonne	Excusé
Mireille FRIC	Essonne Nature Environnement	Présente
Mathieu BEAUDOIN	Chambre d'Agriculture de Région Ile de France	Excusé

Ont également assisté à la réunion :

M. Thierry DROIN	Directeur d'études au Bureau d'études CESAME
Mme Lydia PROUVE	Chargée de projets Politique Territoriale à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie
Mme Myriam LOTZ	Juriste au SyAGE
Mme Zénaïde BRIEUC	Ingénieure SATESE au Département de Seine-et-Marne
Mme Florence GOETSCHEL	Responsable de la section Politique de l'Eau au Département du Val-de-Marne
Mme Antsiva RAMARSON	Animatrice captages à la Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France
Mme Wendy WEISS	Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique 77
Mme Christine COTTE	Conseillère de la commune de Boussy-Saint-Antoine
M. Julien VOYÉ	Chargé des démarches territoriales de concertation à AQUI'Brie
Mme Jumaanah KHODABOCUS	Cheffe du service GEMA - affluents de l'Yerres au SyAGE
Mme Héroïse RAMBAUD	Animatrice de la CLE du bassin versant de l'Yerres
M. Fabien ROUDIL	Animateur du contrat de Territoire Eau et Climat Trame Verte et Bleue de l'Yerres
Mme Emma GAHINET	Chargée de mission animation territoriale de la politique de l'eau au Ministère de la Transition écologique

Ouverture de séance

La réunion est présidée par Monsieur Guy GEOFFROY, Président de la CLE du SAGE de l'Yerres.

Monsieur GEOFFROY ouvre la séance après avoir remercié les personnes présentes et excusé le Président du SyAGE, Monsieur COLAS, qui arrivera avec un peu de retard.

Il remercie chaleureusement Héloïse RAMBAUD pour la qualité de son travail et de ses avis.

M. GEOFFROY introduit par la suite l'ordre du jour de la réunion.

Monsieur GEOFFROY donne ensuite la parole à Héloïse RAMBAUD, animatrice du SAGE de l'Yerres, afin qu'elle présente les derniers avis rendus par la commission.

Retour sur les derniers avis rendus

Mme RAMBAUD présente les différents avis consultatifs émis par la CLE sur des projets d'aménagement du territoire et des documents de planification depuis la dernière réunion du bureau de la CLE, le 24 mai 2022. Elle évoque également les derniers Porter-A-Connaissance et la note d'enjeux du SAGE transmis dans le cadre de la révision ou l'élaboration de PLU/PLUi (cf. présentation).

Mme RAMBAUD explique que sur les 4 derniers mois, la CLE a été sollicitée pour donner un avis sur 16 demandes de Permis de Construire, 2 certificats d'urbanisme opérationnels, 4 dossiers Loi sur l'Eau (régime de déclaration, d'autorisation et pré-avis compris) et un document d'urbanisme (le SCoT de la Métropole du Grand Paris).

Elle signale que sur les 3,5 derniers mois, plus d'avis ont été rédigés par la cellule d'animation du SAGE que sur l'ensemble de l'année 2021, ce qui pose des questions concernant les ressources humaines. Elle suggère de prendre en compte cette information dans la révision du SAGE.

Mme RAMBAUD annonce ensuite, pour information, que les PLU De Combs-la-Ville et d'Epinay-sous-Senart sont en cours de révision.

Avis sur la demande d'autorisation temporaire pour la construction d'un ensemble immobilier à Villeneuve Saint Georges

Mme RAMBAUD évoque le fait que la CLE a été sollicitée pour porter un avis sur un projet de construction d'un ensemble immobilier comprenant 4 bâtiments dans le quartier du Blandin à Villeneuve-Saint-Georges, à proximité de la confluence entre l'Yerres et la Seine.

Elle explique que le projet est conforme aux règles et compatible avec les dispositions du SAGE de l'Yerres. L'avis rendu sur le projet est donc favorable, avec néanmoins un certain nombre de réserves. Celles-ci concernent notamment le risque inondation et le risque de pollution des eaux et du sol.

Elle explique également qu'à la suite de la transmission de l'avis, plusieurs membres du bureau ont fait des retours sur le projet. L'Agence de l'Eau s'est particulièrement étonnée que ce projet puisse voir le jour alors que le projet de renaturation des berges de l'Yerres dans le quartier Blandin est en cours.

Pré-avis concernant la Demande d'autorisation unique pluriannuelle (AUP) des prélèvements d'eau à usage d'irrigation sur la nappe de Champigny 2023-2038

Madame RAMBAUD explique que cette demande émane de la Chambre d'agriculture d'Ile de France. Elle souligne le fait que la CLE a été sollicitée en amont par les services de la DDT pour émettre un pré-avis sur le projet. La CLE sera contactée dans un second temps pour émettre un avis officiel définitif sur le projet.

Discussion

M. VOYE précise qu'AQUI'Brie a été sous-traitant du bureau d'étude Artelia pour faire le bilan des pompages réalisés entre 2009 et 2020. AQUI'Brie a réalisé 5 scénarios de prélèvement à la demande du bureau d'étude. Les conclusions tirées par Artelia et l'interprétation des résultats leur est libre et n'engage pas AQUI'Brie.

M. VOYE clarifie également qu'AQUI'Brie est tenu d'un devoir de réserve sur ce dossier. La structure ne se prononcera donc pas sur les résultats de cette étude, ni sur l'avis de la CLE sur le projet.

M. GEOFFROY indique qu'il s'agit d'un sujet très sensible. Un certain nombre d'éléments devront être pris en compte dans l'avis définitif que donnera la CLE. A l'heure actuelle, la CLE n'est pas en mesure de présumer des conclusions qu'elle tirera de l'ensemble des éléments complémentaires qui seront transmis pour l'analyse définitive du dossier.

M. GEOFFROY déclare que le fait qu'AQUI'Brie ait été sollicité sur ce projet n'est ni une surprise ni une mauvaise nouvelle. La CLE suivra ce dossier avec mesure, intérêt et objectivité.

M. GEOFFROY conclut en assurant que la CLE échangera à nouveau sur ce dossier et décidera de sa position lorsqu'elle aura à sa disposition l'intégralité des éléments du dossier.

Mme RAMBAUD ajoute qu'une réunion du bureau de la CLE sera organisée lorsque que la CLE sera sollicitée officiellement pour fournir un avis sur le projet.

Renouvellement de la CLE 2022

Mme RAMBAUD explique que l'arrêté de composition de la CLE datant de 2016 et donnant mandat aux membres de la CLE actuels pour une durée de 6 ans sera bientôt caduc (le 25 novembre 2022). Il sera donc nécessaire de renouveler la CLE d'ici la fin de l'année.

Mme RAMBAUD mentionne qu'elle a déjà contacté plusieurs membres de la CLE pour savoir si leur structure souhaitait rester au sein de la CLE.

Elle indique qu'elle peut être contactée pour toute question ou demande concernant ce sujet.

Discussion

M. MOREAU confirme qu'il est nécessaire de renouveler la CLE au bout de 6 ans. Il explique que ce renouvellement est l'occasion de se poser des questions concernant la composition structurelle de la CLE : faut-il la changer ? Faut-il conserver les membres qui ne viennent jamais ? Peut-on les substituer par un autre organisme qui serait intéressé pour intégrer la CLE ?.

M. MOREAU rappelle que la CLE fonctionne avec ses membres. Si les membres ne sont pas présents, cela peut être problématique pour prendre les décisions. Il propose d'échanger prochainement avec l'animatrice du SAGE sur ce sujet.

M. MOREAU précise que si tout se passe bien au sein de la CLE, il n'est pas nécessaire de changer sa composition.

Pour ce qui concerne les nominations dans le collège des élus, M. MOREAU explique qu'il doit formellement contacter les associations des maires des 3 départements situés sur le territoire du SAGE (Val de Marne, Essonne et Seine-et-Marne). Il peut proposer de maintenir la composition actuelle du collège, si tout fonctionne déjà bien et si les membres veulent rester.

Concernant l'élection du Président de la CLE, si le Président actuel occupe toujours un mandat d'élu, il n'est réglementairement pas nécessaire de le réélire. En revanche, une élection a traditionnellement toujours lieu.

Mme JOURNET précise que ce cas ne s'applique que lorsque l'élection a lieu au cours des 6 ans de l'arrêté.

A la fin des 6 ans, il n'y a que deux cas possibles :

- Si le renouvellement se fait à l'approche de la fin des 6 ans, le Président de CLE peut animer la réunion de la CLE pour réélire un Président de CLE (qui peut être lui-même) ;
- Si le renouvellement se fait après les 6 ans, alors c'est un représentant de l'Etat qui doit ouvrir la séance et faire élire le Président de la CLE. Il peut ensuite passer la main au Président de la CLE durant le reste de la réunion.

M. MOREAU conclut que dans les deux cas, il sera nécessaire de réélire un Président.

M. GEOFFROY répond que la formule qui vient d'être rappelée est celle qui a été mise en œuvre lors de la dernière élection du Président il y a 6 ans. Un représentant de l'Etat a présidé la séance sur le point concernant l'élection du Président. Le Président élu a par la suite repris cette tâche lors de la suite de la séance. Il indique que la démarche proposée par M. MOREAU est totalement pertinente.

M. GEOFFROY déclare qu'il est à disposition de M. MOREAU et de Mme RAMBAUD pour échanger sur les étapes préliminaires du renouvellement ainsi que pour apporter quelques observations et propositions.

Il ajoute que toute cette démarche se passera de manière fluide et rappelle qu'il est essentiel de bien veiller, dans un dialogue serein, à interpeller les collègues qui n'ont pas pu être aussi présents qu'ils le pensaient et à les interroger sur leur souhait de rester au sein de la CLE.

M. GEOFFROY rappelle également qu'il faudra toujours prendre en compte à la fois l'équilibre des collèges, la répartition entre les départements des collèges ainsi que la répartition des thématiques par département pour le collège des usagers. Tous ces équilibres devront être mis sur la table et traités. La CLE dispose de suffisamment de temps pour s'y consacrer.

Monsieur GEOFFROY constate avec satisfaction que la plupart des élus qui ont été désignés pour intégrer la CLE parce qu'ils avaient marqués un intérêt particulier et s'étaient engagés à participer aux travaux de celle-ci, ont été globalement très présents. Il souligne qu'il est très important que les élus soient présents au sein de la CLE pour tous les acteurs de l'eau et pour tous les partenaires du côté des services de l'Etat et des usagers.

M. MOREAU explique que la CLE de l'Yerres est actuellement composée de 48 membres. C'est un nombre idéal qu'il souhaiterait maintenir. M. MOREAU salue également les élus qui sont très impliqués à la CLE et aux ateliers participatifs de la révision du SAGE.

Présentation du bilan d'activité

M. GEOFFROY annonce le point suivant de la réunion : la présentation du bilan d'activités 2021 de la CLE du SAGE de l'Yerres.

Mme RAMBAUD fait part de la finalisation du rapport d'activité et informe qu'il sera prochainement transmis aux membres de la CLE. Elle indique que les membres de la CLE auront deux semaines pour réagir ou proposer une modification sur le document avant que celui-ci ne soit mis en ligne sur le site du SyAGE.

Mme RAMBAUD énonce ensuite les différentes parties du rapport. Elle évoque notamment les temps forts de l'année 2021 : les commissions thématiques, la concertation préalable du public dans le cadre de la révision du SAGE, la transformation du SyAGE en SyAGE-EPAGE et la signature du Contrat Eau et Climat Trame Verte et Bleue de l'Yerres et de ses affluents par l'ensemble des financeurs.

Elle conclut en expliquant que pour l'année 2021, le taux de réalisation des activités de la cellule d'animation du SAGE, n'atteint pas le prévisionnel. Cela s'explique notamment par le fait que la cellule d'animation du SAGE a été moins sollicitée que prévue sur certaines activités ainsi que par l'absence d'animatrice du SAGE pendant une période de deux mois. Au contraire, la cellule d'animation a été beaucoup plus sollicitée que ce qui était initialement prévu sur la concertation préalable du public pour la révision du SAGE. Le léger retard dans la révision du SAGE en 2021 n'a malheureusement pas été rattrapé cette année.

Discussion

M. GEOFFROY affirme l'importance du passage du SyAGE au statut d'EPAGE. Il souligne le poids très important de la démarche initiée par les acteurs de l'époque, notamment le SIARV qui a conduit à la mise en place de la commission et au portage des activités de celle-ci. La CLE a par ailleurs bien rendu la pareille au SIARV

devenu SyAGE. Le binôme SyAGE-CLE est permanent. L'Etat doit prendre conscience de la très grande qualité du travail effectué et de la grande articulation entre le travail de la structure porteuse et de la CLE, qui dure depuis un quart de siècle.

M. GEOFFROY salue et remercie tous les acteurs ainsi que le soutien toujours très pertinent des services de l'Etat, qui ont permis au SyAGE de devenir EPAGE. Il rappelle que cette labellisation était initialement très peu envisageable. La transformation du SyAGE et SyAGE EPAGE facilite notamment la mise en œuvre de la compétence GEMAPI sur le bassin versant, par délégation des intercommunalités au syndicat.

Mme PROUVE souligne l'importance du bilan d'activité. Celui-ci sert en interne à l'Agence de l'Eau pour apprécier le travail des animateurs de SAGE notamment, et aide ainsi à l'obtention des subventions de l'Agence. Ce bilan d'activité est également transmis aux membres du comité de bassin, qui peuvent ainsi apprécier les activités et travaux effectués au niveau local.

Retour sur les premiers ateliers de rédaction de juin 2022

M. DROIN présente le bilan de la première session d'ateliers de rédaction des documents du SAGE organisée au mois de juin. Il rappelle les modalités organisationnelles des ateliers ainsi que les différentes thématiques abordées et les objectifs de chaque atelier. Il rappelle également que les ateliers ont été construits sur la base de la stratégie approuvée par la CLE en début d'année.

M. DROIN indique que la participation aux ateliers était plutôt satisfaisante, avec une vingtaine de participants par jour. Au regard de la taille du bassin versant et du nombre d'acteurs présents sur le territoire, ce nombre paraît cependant un peu juste. Il sera donc nécessaire de se réinterroger sur les modalités organisationnelles de la seconde série d'ateliers. Une mobilisation encore plus forte des élus et des acteurs techniques des collectivités (en lien avec l'urbanisme et la gestion des équipements d'eau potable et assainissement) est particulièrement nécessaire.

M. DROIN présente ensuite la synthèse des contributions des participants et les difficultés rencontrées au cours des ateliers.

Il décrit par la suite le positionnement des participants sur la portée réglementaire du SAGE et liste les différentes règles et dispositions qu'ils souhaitent voir dans le SAGE révisé.

M. DROIN expose ensuite les propositions des participants concernant le volet opérationnel (hors réglementaire), ainsi que les actions prioritaires identifiées. Il explique que les acteurs se sont notamment prononcés sur la nécessité d'élaborer des stratégies à l'échelle du bassin versant. Au regard des apports nouveaux des études récentes, il semble opportun que des réflexions soient engagées dans le cadre du SAGE pour élaborer des stratégies opérationnelles complémentaires à celles déjà programmées (notamment sur les zones humides, la restauration des cours d'eau, la restauration de la continuité écologique, et la restauration des zones d'expansion des crues pour la thématique « Milieux aquatiques ») pour que les actions s'inscrivent dans une durée plus longue et avec une perspective plus importante (cf. présentation, slide 29).

Il explique qu'en complément du caractère opérationnel que devra avoir le SAGE révisé, des études et suivis ont été proposés par les participants et seront à prévoir (cf. présentation, slide 30).

M. DROIN indique par ailleurs que la thématique « gouvernance » qui intègre l'animation, la sensibilisation, la concertation, le portage et le suivi du SAGE n'a pas été étudiée de façon approfondie lors des ateliers de juin. Néanmoins, des éléments sont tout de même ressortis, et il sera nécessaire d'en rediscuter lors des ateliers d'octobre (cf. présentation, slide 31).

M. DROIN évoque pour conclure les contributions d'ordre plus générales qui sont ressorties lors des ateliers de juin (cf. présentation, slide 32).

Discussion

M. GEOFFROY remercie M. DROIN pour cette présentation très précise, très complète et d'une grande richesse.

M. GEOFFROY note que la participation aux ateliers était peut-être insuffisante, en revanche, la richesse de la production est considérable dans toutes les dimensions (aussi bien celles de la révision du SAGE, mais au-delà, sur celles de la prospective et de la stratégie pour préparer les étapes futures du SAGE).

M. GEOFFROY demande à ce que les documents produits dans le cadre de la révision du SAGE soient accompagnés d'un glossaire des acronymes.

Mme FRIC partage l'avis de M. GEOFFROY concernant la première session des ateliers. Mme FRIC demande s'il serait possible d'avoir un retour sur les remarques transmises par le groupe Essonne Nature Environnement concernant la synthèse des ateliers.

M. GEOFFROY propose qu'un échange soit réalisé entre l'animatrice du SAGE, le bureau d'étude CESAME et Mme FRIC à la suite de la réunion du bureau de la CLE.

Mme PROUVE souligne l'importance du travail réalisé pendant les trois jours d'ateliers. Elle note que la présentation technique pour l'ensemble des ateliers était de qualité, ce qui a permis la richesse des propositions. Elle signale que pour la deuxième session d'ateliers, il sera important de rassembler plus d'élus, car il est nécessaire de faire comprendre et de faire partager toutes les dispositions qui peuvent paraître complexes et qui pour autant devront se mettre en articulation et en réalisation assez rapidement dès la mise en œuvre du SAGE.

Mme PROUVE rappelle que dans les travaux sur la stratégie du SAGE révisé, la CLE se plaçait en 2054. En 2054, la CLE est censée avoir répondu aux attentes de l'adaptation au changement climatique et aux attentes du rattrapage de la qualité de l'eau qu'on mesure actuellement, tout en absorbant l'évolution du territoire. Il s'agit d'un véritable enjeu et d'un grand défi. L'avantage, c'est que la CLE se met actuellement en rang de bataille pour affronter ce défi. La première période 2027 sera particulièrement importante. La CLE bénéficiera de toutes les années antérieures en terme de connaissance des actions et du développement technique dans le cadre du SyAGE qui a progressé sur plusieurs années. Un travail d'association de la profession agricole et de toutes les communautés de communes de l'amont (avec un tandem amont-aval) sera à fournir, notamment sur la question de la gestion du foncier. Il sera nécessaire de laisser de la place à l'eau sur l'amont. Cela suppose un travail commun amont-aval, qui s'opère dans la bonne intelligence et dont la finalité est la protection de la ressource en eau.

Mme PROUVE rappelle que laisser déborder l'eau est important pour protéger l'aval, ainsi que pour réalimenter les zones humides locales, pour maintenir des débits dans les cours d'eau et donc pour maintenir une ressource en eau locale. Il s'agit d'un travail d'intérêt qui devra être partagé. Les prochains travaux devront aussi porter sur la question : « Qu'est-ce qu'on doit faire de façon très précise à quel endroit » même s'il manque encore des données.

Mme PROUVE explique que la CLE dispose déjà d'une bonne matière de travail pour réaliser la deuxième session d'ateliers. Lors des nouveaux ateliers, il faudra s'interroger sur les données manquantes qui sont essentielles au choix des territoires sur lesquels la CLE va mettre des efforts. Il faudra également identifier la nature de ces efforts.

M. VOYE revient sur la remarque faite concernant le manque de maîtrise d'ouvrage annoncé pour les prochains ateliers de rédaction. Il explique qu'AQUI Brie, tout comme les personnes autour de la table aujourd'hui, ont un plan de chargé assez lourd. Une grande part des activités de la cellule d'animation du SAGE repose sur la structure porteuse et ses partenaires. Il pense que dans la phase qui va s'ouvrir il est important de bien viser cette maîtrise d'ouvrage tout en s'assurant que chacun et chacune puisse réaliser ce qui est annoncé. Il est également important de laisser une certaine souplesse dans l'écriture du SAGE révisé, notamment concernant les thématiques agriculture et ressource en eau.

M. VOYE précise également, concernant les résultats de l'étude sur la nappe de Brie et Champigny 2060, que ceux-ci ne seront probablement pas prêts pour la révision du SAGE. Il faudra donc aussi laisser une certaine souplesse dans l'écriture du SAGE pour pouvoir intégrer les résultats des études dans le SAGE une fois qu'elles seront terminées.

Proposition pour la seconde session d'ateliers prévue en octobre 2022

M. DROIN explique que les précédents échanges confortent les orientations que CESAME souhaite proposer en terme de contenu pour la seconde session d'ateliers de rédaction du SAGE. L'objectif des prochains ateliers sera effectivement de compléter certaines données manquantes, et également de préciser les bases

réductionnelles structurantes pour le PAGD et le règlement. CESAME se saisira par la suite de ces éléments pour rédiger de façon précise les différents documents dans la forme qui sera actée avec la structure porteuse du SAGE, avant d'en faire une relecture croisée sur la base d'une proposition plus aboutie.

M. DROIN indique que tous les sujets du SAGE révisé ne pourront pas être abordés lors de la deuxième session d'ateliers. Il faudra donc cibler les thématiques qui sont considérées comme prioritaires et structurantes pour le SAGE révisé, et les explorer ensemble.

M. DROIN présente ensuite les quatre thématiques de travail qu'il a retenu pour la deuxième série d'ateliers :

- Articles du règlement ;
- SAGE et urbanisme ;
- Cartographie des zones prioritaires ;
- Gouvernance, et animation (ce travail portera notamment sur la possibilité de mettre le SAGE à jour au fur et à mesure que les études sur le bassin versant s'achèvent).

M. DROIN propose de travailler sur ces quatre thématiques sous forme de tables rondes en rotationnel, pendant deux jours vers la mi-octobre. Préalablement à ces deux jours d'ateliers, CESAME proposera des bases rédactionnelles, notamment pour les règles et les dispositions structurantes du PAGD, avec des éléments à compléter en séance.

Suite aux deux journées d'atelier, CESAME intégrera l'ensemble des apports pour faire une première rédaction complète et provisoire du PAGD et du règlement. Un travail d'échange et de relecture croisée sur cette première rédaction aboutie sera par la suite proposée en visioconférence au mois de novembre. Ce travail portera notamment sur la forme des documents du SAGE.

M. DROIN souligne à nouveau la nécessité d'avoir une mobilisation optimale des élus et des services techniques pour ces ateliers. Ces acteurs pourront apporter leur vision des choses sur l'aspect urbanisme, rôle des services urbanismes dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE et gestion des équipements. Ils pourront également apporter des éléments sur la traduction du SAGE dans leur document d'urbanisme, de telle sorte que ces documents contribuent à l'atteinte des objectifs du SAGE.

Discussion

M. GEOFFROY note que la proposition de M. DROIN s'inscrit totalement dans le droit-fil des observations faites sur les quelques insuffisances constatées lors des premiers ateliers et sur la nécessité d'approfondir un certain nombre de sujets. Il explique être très sensible à la suggestion faite aux collectivités locales que leurs documents d'urbanisme s'inscrivent dans le respect des dispositions à venir du PAGD et du règlement du SAGE et qu'ils soient également des éléments permettant la mise en œuvre du SAGE.

M. GEOFFROY signale par ailleurs que cela mériterait l'envoi d'un courrier à l'ensemble des maires du bassin versant, rappelant la démarche engagée et insistant sur le fait que le SAGE sera sur certains égards une contrainte, mais aussi un élément incontournable à prendre en compte dans les règlements de PLU et dans les PADD. De leur côté, les communes et intercommunalités, qui n'auront pas d'autre choix que de mettre en œuvre les dispositions qui vont s'imposer à elles, devront être très clairement acteurs de la mise en œuvre du SAGE.

M. GEOFFROY invite les membres du bureau qui participeront aux prochains ateliers à bien intégrer cela.

Concernant la gouvernance et l'animation du SAGE, M. GEOFFROY signale que ces sujets doivent être tout sauf tabou. Il faudra faire mieux et s'adapter au contexte qui évolue.

M. GEOFFROY suggère que l'on ne parle pas d'une nouvelle dynamique, car celle-ci existe, mais plutôt d'un renforcement de la dynamique à laquelle il faudra ajouter une capacité d'agilité et d'adaptabilité pour que le SAGE ait la possibilité de se ressourcer en permanence sur le rythme de deux à trois ans comme cela a été proposé. Ce renforcement de la dynamique permanente, cette agilité, devra bien apparaître dans la révision du SAGE. Les ateliers complémentaires devraient pouvoir plus les mettre en perspective.

M. COLAS intervient concernant la mobilisation des maîtres d'ouvrage et des élus. Il signale que les emplois du temps du mois d'octobre sont en train de se remplir. Il est crucial, dans cette étape qui consiste à bâtir le règlement de pouvoir associer ces acteurs ou qu'ils aient au moins conscience de l'étape dans laquelle nous sommes au regard des contraintes légitimes que fera porté le SAGE sur eux.

M. COLAS propose de faire une démarche partagée de communication SyAGE-CLE à destination des élus dès lors que les dates de la deuxième session d'ateliers auront été identifiées. Il évoque par ailleurs le fait de mettre en place un évènement particulier au-delà des ateliers.

M. COLAS explique qu'une part des élus ne sont pas conscients des enjeux de la révision du SAGE. Il indique être disponible dans les jours qui viennent, et avec l'effectif du syndicat, pour sensibiliser les élus pour qu'il puisse y avoir un peu de monde lors des ateliers d'octobre. Il remarque que l'absence d'élus lors des ateliers de rédaction n'est pas forcément un manque de bonne volonté de leur part, mais qu'elle est plus dû à leur emploi du temps très chargé.

M. GEOFFROY remercie M. COLAS de son intervention qui complète l'esquisse d'invitation qu'il avait formulé. Il réaffirme qu'il souhaite qu'une démarche soit faite pour mobiliser et inciter les élus à participer aux ateliers de rédaction, ne serait-ce qu'en informant de l'importance cruciale de la révision du SAGE. M. GEOFFROY signale qu'il est prêt à signer tout document conjoint qui permettrait de mettre en œuvre cette information renforcée qui vise les collègues élus.

Mme PROUVE explique, sous le contrôle de CESAME et de l'animatrice du SAGE, que les ateliers pourraient être adaptés pour que les participants puissent n'être présent qu'à une demi-journée s'ils ne peuvent pas être présents sur une journée complète. Elle réitère qu'il est important que des élus puissent être présents lors des ateliers.

Mme PROUVE rappelle par ailleurs que les communes et collectivités ne sont pas uniquement concernées que par les thématiques aménagement et documents d'urbanisme à l'échelle locale. Elles sont également concernées par l'aménagement et le foncier à l'échelle de l'ensemble du territoire du bassin versant.

M. GEOFFROY indique qu'il faudra que la démarche qui va être engagée soit très claire et qu'elle permette de comprendre vraiment les enjeux et les risques. Il prend pour exemple un PLU qui n'a pas réussi à intégrer suffisamment le SAGE. Si un projet est présenté à la CLE et que le bureau émet un avis défavorable au projet ou favorable avec énormément de réserve, le maire doit avoir l'information signalant qu'il risque de se trouver en difficulté pour ne pas avoir réussi, parce qu'il n'en avait ni les moyens ni la sensibilité suffisante, à intégrer dans leur règlement de PLU les éléments qui auraient permis d'éviter les difficultés. Par ailleurs, un concitoyen sera toujours fondé à dire que l'action publique ne s'est pas coordonnée. En outre, il pourra obtenir satisfaction devant la justice administrative en faisant valoir qu'il a été soumis à des injonctions tellement diverses, voire contradictoires, qu'il ne peut pas lui être reproché ni refusé quoi que ce soit.

M. GEOFFROY explique qu'il ne faut pas que la révision du SAGE soit présentée sous la forme d'une contrainte pour les maires. Il faut plutôt que cette révision soit présentée sous la forme d'une solidarité à faire entre tous les acteurs publics. Cette solidarité doit pouvoir se manifester le plus en amont, grâce à l'alerte que peut notamment donner les maires dans l'évocation de certaines contraintes au cours des ateliers de révision.

M. CUYPERS signale que la période autour du 10 octobre sera très chargée pour les agriculteurs. Par ailleurs, il préconise d'organiser des journées d'ateliers sur deux semaines différentes, car il est très difficile de mobiliser des élus deux jours de suite sur des journées entières.

M. GEOFFROY propose que la proposition de M. CUYPERS soit retenue.

Mme FRIC demande s'il sera possible de participer aux ateliers en visioconférence.

Mme RAMBAUD explique que la visioconférence est prévue pour la séance de relecture, en revanche pour les ateliers elle sera difficile à mettre en place, notamment car les participants seront amenés à travailler sur des supports papiers.

Mme FRIC rappelle que des cartes et supports de travail avaient été transmis en amont des premiers ateliers. Il serait possible de transmettre à nouveau ces éléments en amont de la deuxième session d'ateliers.

M. DROIN explique que la mise en place de la visioconférence est toujours possible. Néanmoins, bien que des outils existent, sur des ateliers de discussion en table ronde, la participation en présentiel reste beaucoup plus riche. Dans la mesure du possible, il serait préférable d'avoir les acteurs autour de la table pour échanger de façon plus spontanée sur les différentes thématiques abordées. La mise en place de la visioconférence nécessiterait une réflexion plus poussée d'un point de vu organisationnel, logistique et au niveau l'animation.

M. GEOFFROY reprend les propos de Mme PROUVE, qui proposait de définir un programme détaillé des journées d'ateliers. Cette solution pourrait rendre effective la participation de certains acteurs aux ateliers, car ils sauraient à quel moment ils souhaiteraient être présents. La visioconférence pourrait par exemple être organisée en fonction du planning des ateliers.

Mme PROUVE suggère de transmettre les cartes et supports de discussion des ateliers en amont de la tenue des ateliers afin que les personnes sollicitées pour participer aux ateliers puissent réagir et donner leurs contributions.

M. GEOFFROY conclut en résumant que l'organisation des ateliers proposée par M. DROIN a été actée par les personnes présentes à la réunion et qu'il a également été approuvé le fait de réaliser les deux ateliers d'octobre sur deux semaines différentes. Il suggère par ailleurs de retirer les contacts du Président de la CLE à la fin du diaporama, car l'animatrice du SAGE reçoit la majorité des courriers qui sont à son attention. Il propose d'indiquer que toute personne souhaitant s'adresser au Président de la CLE peut le faire par l'intermédiaire de Mme RAMBAUD par voie électronique.

Mme RAMBAUD propose de conserver la date du mercredi 12 octobre pour la première session d'ateliers, car les élus sont susceptibles d'être plus disponibles les mercredis.

M. GEOFFROY pré-valide cette date, mais elle restera à confirmer.

Fin de séance

M. GEOFFROY remercie tous les participants et clôt la séance.

La séance se termine à 11h50